4. Durée de vie conventionnelle : Sans objet.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

Certificats délivrés dans le cadre de la première demande :

Σ (montant de CEE prévu par les opérations standardisées incluses dans le CPE)

Certificats délivrés dans le cadre de la seconde demande :

Σ (montant de CEE prévu par les opérations standardisées incluses dans le CPE) × B

B est un coefficient de bonification :

B = pourcentage d'économie d'énergie garantie par le CPE × Y.

Avec :

Y = 1, si la durée de la garantie de performance du CPE est inférieure à 10 ans ;

Y = 1,1, si la durée de la garantie de performance du CPE est comprise entre 10 et 14 ans ;

Y = 1,2, si la durée de la garantie de performance du CPE est supérieure ou égale à 15 ans.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-14**

Moto-variateur synchrone à aimants permanents

1. Secteur d'application :

Industrie.

2. Dénomination :

Installation d'un moto-variateur synchrone à aimants permanents de puissance comprise entre 0,75 kW et 500 kW.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

APPLICATION	MONTANT UNITAIRE en kWh cumac/kW		PUISSANCE DU MOTEUR en kW
Pompage	23 000		
Ventilation	27 000	×	P
Compresseur air	12 000		
Compresseur froid	15 000		
Convoyeur, broyeur, agitateur	12 000		

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-16**

Régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante

1. Secteur d'application :

Industrie.

2. Dénomination :

Mise en place d'un système de régulation permettant de faire varier la haute pression (HP) du cycle frigorifique en fonction de la température extérieure.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Attestation du fournisseur pour l'installation d'une HP flottante permettant la fluctuation de la pression de condensation en fonction de la température extérieure.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

$P_{compresseur(s)}$ x

ZONE CLIMATIQUE	
H1, H2	9 900
H3	7 600

x

NIVEAU D'ÉVAPORATION	
Froid positif (de – 5 °C à + 5 °C) $T_{Evaporation\ moyenne}$ = 0 °C	1,0
Basses températures (de – 25 °C à – 6 °C) $T_{Evaporation\ moyenne}$ = – 15 °C	0,8
Très basses températures (de – 56 °C à – 26 °C) $T_{Evaporation\ moyenne}$ = – 38 °C	0,6

$P_{compresseur(s)}$ est la puissance électrique indiquée sur la plaque du ou des compresseurs en kWél.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-17**

Récupération de chaleur sur un groupe de production de froid

1. Secteur d'application :

Industrie.

2. Dénomination :

Mise en place d'un système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid afin de chauffer ou préchauffer de l'eau ou de l'air.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

L'installation est équipée d'un refroidisseur d'huile :

Récupération pour valorisation de la chaleur du condenseur :	33 100 x $P_{compresseur(s)}$
Récupération pour valorisation de la chaleur du désurchauffeur :	5 500 x $P_{compresseur(s)}$
Récupération pour valorisation de la chaleur du refroidisseur d'huile :	5 500 x $P_{compresseur(s)}$

L'installation n'est pas équipée d'un refroidisseur d'huile :

Récupération pour valorisation de la chaleur du condenseur :	33 100 x $P_{compresseur(s)}$
Récupération pour valorisation de la chaleur du désurchauffeur :	11 000 x $P_{compresseur(s)}$

$P_{compresseur(s)}$ est la puissance électrique indiquée sur la plaque du ou des compresseur(s) en kWél.

Si la chaleur est récupérée sur 2 ou 3 des organes du groupe froid, les certificats sont cumulables.